

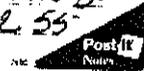


FAX

5



Emmanuel DASSÈLE
Mairie de St Joseph
Mme BEAUCHE JUD
Fax : 02 62 94 72 55
181 061 09



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Actions Interministérielles

Bureau de l'Environnement,
du Logement et de l'Urbanisme

Saint Denis, le 23 juillet 2001

ARRETE N° 01-1915/SG/DAI/3 nommant les membres de la commission locale de l'eau du Sud de la Réunion

Le Préfet de la Réunion

- VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau ;
- VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 ;
- VU l'arrêté n° 95-2512 SG/DICV/3 du 11 octobre 1995 portant délimitation du périmètre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Sud de la Réunion, publié le 20 octobre 1995 ;
- VU l'arrêté n° 96-1416 SG/DICV/3 du 14 juin 1996 fixant la composition locale de l'eau du Sud de la Réunion ;
- VU l'arrêté n° 97-2862 SG/DICV/3 du 4 novembre 1997 nommant les membres de la commission locale de l'eau du Sud de la Réunion ;
- VU l'arrêté n° 99-01036/SG/DICV/3 du 19 mai 1999 modifiant l'arrêté n° 97-2862/SG/DICV/3 du 4 novembre 1997 ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Sont nommés membres de la Commission Locale de l'Eau du Sud de la Réunion :

ADRESSE POSTALE : Rue de la Victoire - 97406 ST DENIS - STANDARD : 40.77.77.

Collège des représentants de l'Etat :

- le Préfet de la Réunion ou son représentant,
- le Secrétaire Général pour les Affaires Economiques et Régionales ou son représentant,
- le Sous-Préfet de Saint Paul ou son représentant,
- le Sous-Préfet de Saint Pierre ou son représentant,
- la Directrice Régionale de l'Environnement ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant,
- le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Equipement ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Office National des Forêts ou son représentant,
- le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant.

Collège des représentants des collectivités territoriales :**Représentant le Conseil Régional : 2**

Titulaires : Mme Marie Andrée JAUBERT
M. Camille GERARD
Suppléants : M. Lillian PAYET
M. Edmond LAURET

Représentant le Conseil Général : 3

Titulaires : M. Willy TAN,
M. Fred K/BIDY,
M. Daniel THOLOZAN
Suppléants : M. Jean Claude LACOUTURE
M. André Maurice PIHOUEE
M. Cyrille HAMILCARO

Représentant les communes :**Commune de Saint Pierre 2**

Titulaires : M. David LORION
M. Jean Stéphane DIJOUX
Suppléants : M. Ningom Roland VAYABOURY
M. Joseph Michel LAURET

Commune de Saint Louis 2

Titulaires : M. Charles Emile ROGER
M. Philippe HOARAU
Suppléants : M. J. L. VIADERE
M. T. SAM CHIT CHONG

Commune du Tampon

Titulaires M. José PAYET
M. Maurice HOARAU
Suppléants Mme Augustine ROMANO
Mme Joselyne BEGUE

Commune de Saint Joseph

Titulaires M. Jean Patrick LEBRETON
M. Fred Willy TELEGONE
Suppléants Mme Véronique DENES
M. Axel VIENNE

Commune de Saint Philippe

Titulaire : M. Guy Ignace RIVIERE
Suppléant : Mme Marie Anna BICOT

Commune de la Petite Ile

Titulaire : M. Michel NATIVEL
Suppléant : M. Jean Fred GONTHIER

Commune de Cilaos

Titulaire M. Paul TECHER
Suppléant : M. Joseph Pierre RIVIERE

Commune de l'Entre-Deux

Titulaire M. Bachil VALY
Suppléant M. Jean François BENARD

Commune de l'Etang Salé

Titulaire M. Richemond RIVIERE
Suppléant M. Clément BOYER

Commune de Saint Leu

Titulaire M. Raymond DALLY
Suppléant M. Lilian GASP

Commune des Aviron

Titulaire M. Alex BENARD
Suppléant : M. Michel DENNEMONT

Collège des représentants des usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations :

Représentant la Chambre d'Agriculture

Titulaires : M. Joseph René Claude BARRET
M. Yoland FONTAINE
Suppléants : M. Alain ALAGUTRISSAMY-CARPAYE
M. Jean Bernard HOARAU

Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion

Titulaires : M. Valère LORION
M. Roland AH KIANE
M. Eric MAGAMOOTOO
Suppléants : M. Jérôme ISAUTIER
M. Paul CARO
M. Jean-François ROCHEFEUILLE

Représentant les associations de consommateurs : UCOR

Titulaire : Mme Aude PALANT-VERGOZ
Suppléant : Mme Isabelle GALBOIS

Représentant les distributeurs d'eau potable

CISE Titulaire : M. Jean Paul BAUER
Suppléant : M. Jean-François TURPIN
C. G. E. Titulaire : M. Jacques K'OURIO
Suppléant : M. Bertrand ROZUMEK

Représentant les distributeurs d'eau agricole : SAPHIR

Titulaire : M. Gérard CHOUX
Suppléant : M. Christian DELVAS

Représentant les associations de protection de la nature : SREPEN

Titulaire : Mme Nicole CRESTEY
Suppléant : M. Harry GRUCHET

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés préfectoraux n° 99-01036/SG/DICV3 du 19 mai 1999 et 97-2062 SG/DICV/3 du 4 novembre 1997.

ARTICLE 3 :

Le secrétariat de la commission locale de l'eau est assuré par la Direction de l'Agriculture et de la Forêt

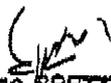
ARTICLE 4 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et inséré dans deux journaux locaux.

ARTICLE 5 : Mesures exécutoires :

Le Secrétaire Général de la Préfecture et les Sous-Préfets de Saint Paul et de Saint Pierre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation
Pour le Secrétaire Général
L'Attaché de Préfecture


Etienne SPETTEL

Le Préfet,

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général


Vincent BOUVIER